



Getty Images

Maintenance : des missions à risques !

Qu'elles soient préventives ou correctives, les interventions de maintenance ne s'improvisent pas. D'autant que les techniciens de cette activité constituent une population souvent victime d'accidents graves, voire mortels.

Les enjeux de sécurité liés aux activités de maintenance sont complexes. Les techniciens de maintenance, qu'ils interviennent sur le site de leur entreprise ou sur les sites d'entreprises clientes, sont exposés à de nombreux risques soit directement liés à leur activité, soit indirectement liés aux activités du site/des installations du client. Ce que confirme Éric Gandar, directeur de centre opérationnel chez Dalkia : « Nos techniciens sont amenés à intervenir dans des environnements divers où ils peuvent être confrontés à différentes problématiques, génératrices de risques multiples et entraînant des situations de coactivité avec d'autres entreprises ou des clients. Une intervention de maintenance, quelle qu'elle soit, doit donc se préparer en amont et suppose la prise en compte et le respect de certains prérequis. » Comme le souligne l'INRS, « les accidents liés à la maintenance sont nombreux et souvent graves. Ils

concernent tous les types de maintenance, bien que les interventions de maintenance corrective, et notamment les dépannages, soient les plus accidentogènes. »

PRENDRE EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT DE L'INTERVENTION

Par ailleurs, les techniciens de maintenance, compte tenu de la diversité de leurs interventions, peuvent être exposés à de nombreux risques : produits chimiques, postures contraignantes, bruit, stress dû à l'urgence de l'intervention... sans oublier, les risques induits par les équipements, les machines sur lesquels ils interviennent et leur environnement. « La prise en compte de l'environnement des interventions de maintenance est très importante, ajoute Éric Gandar. Chez Dalkia, nos techniciens de maintenance sont souvent contraints d'intervenir dans des environnements complexes pour réaliser des interventions qui peuvent l'être également. »



À RETENIR

Les règles R 429, R 474, R 481, R 473, relatives à la démarche de prévention des risques en cas d'intervention d'entreprises extérieures sur site, s'appliquent à la réalisation d'activités de maintenance.



« Analyser
le poste, le local...
avant d'intervenir
n'est jamais une
perte de temps ! »



2 questions à

ÉRIC GANDAR,

directeur de centre opérationnel chez Dalkia

Comment prépare-t-on une intervention de la maintenance dans vos centrales de cogénération ?

Il faut avant tout consulter le plan de prévention, et réaliser l'accueil sécurité du site. Ensuite, les missions confiées sont encadrées par un ordre de travail qui permet d'identifier les risques liés à l'intervention et qui, en fonction des situations permet de déclencher une série d'attestations adéquate, comme les permis feu pour travailler sur des points chauds, ou espaces confinés pour pouvoir pénétrer dans certaines zones, sans oublier, l'attestation de consignation. Une fois ces permis effectués, les techniciens peuvent intervenir. Dans le cadre de notre activité, nous avons la chance d'intervenir sur des sites postés où du personnel d'exploitation est présent 24 h/7 j et peut accompagner les intervenants. Cela nous permet d'anticiper un certain nombre de risques et d'identifier les procédures à respecter.

Malgré leur expertise, leurs compétences..., comment maintenant la vigilance des techniciens pour éviter la routine, la fausse impression de maîtriser son intervention ?

Nous refaisons passer une fois par an, à 100 % de nos collaborateurs sur site,

l'accueil sécurité. Par ailleurs, dans le cadre du référentiel Mase, nous respectons un certain nombre d'engagements liés à la sécurité. Enfin, depuis deux ans, nous réalisons des « gammes à blanc ». Cela nous permet de faire réviser à nos techniciens les règles à respecter et maîtriser pour les situations les plus extrêmes et de leur faire intégrer les bons réflexes à avoir dans certaines situations : départ de feu, accident corporel... Ces éléments sont en lien avec notre processus d'amélioration continue et permettent de garder nos techniciens formés.



GAMME COMPLÈTE CHEZ AUDINNOV

Mobistep, Micronacelle, Batistep, Ultralight... le fabricant français a conçu une gamme complète de solutions adaptées aux besoins et contraintes des techniciens de maintenance devant effectuer des travaux en hauteur. Emblème de la capacité d'AudinnoV à innover, la PIRL UltraLight TX, plateforme individuelle roulante réglable en hauteur, qui peut être utilisée aussi bien par des hommes que par des femmes : son poids allant de 12 à 20 kg maxi.



la parole à

THIERRY BAURE,

directeur prévention santé sécurité du groupe Dalkia

« Nous avons défini un certain nombre d'exigences. »



Gilles Delacour/lerie

et spécifiques à notre activité. En complément, nous incitons fortement nos techniciens à nous remonter toutes les situations à risques constatées lors de leur intervention afin d'y apporter une réponse, d'améliorer nos process (14 000 situations à risques reportées en 2023). De même, ils doivent, en arrivant sur le site, réaliser un temps d'observation préalable ou Top (10 types de Top ont été définis selon la nature des risques : intervention avec nacelle échafaudage, électrique, etc.) afin d'analyser leur environnement et de se questionner sur les risques potentiels.

Dans le cadre de notre activité, nos techniciens sont amenés à intervenir sur les sites de nos clients pour y effectuer des opérations de maintenance préventive ou curative. Leur sécurité est primordiale. D'autant qu'au cours d'une même journée, ils peuvent avoir à travailler sur des sites totalement différents pour des interventions diverses. La sécurité est prise en compte dès la signature d'un nouveau contrat puisqu'il donnera lieu à une analyse fine des risques sécurité du client et de ses sites, réalisée par nos managers. Cela nous permet de récolter des informations plus précises



En effet, il faut bien garder à l'esprit que les « mainteneurs » appartiennent souvent à des structures différentes. Qu'ils soient internes, techniciens d'entreprises contractantes et sous-traitantes... Comme le souligne l'INRS, « cette multiplicité et cette diversité des acteurs, services et entreprises complexifient le contexte, dans lequel les activités de maintenance s'insèrent, ce qui peut générer des risques. Aussi, la prévention des risques liés à ces activités passe-t-elle également par leur organisation. »

ORGANISER EN AMONT L'INTERVENTION

« Qu'elle soit interne ou externe, l'intervention de maintenance se prépare. Chez Dalkia, nous nous attachons, avant tout, à prendre connaissance du plan de prévention. Par ailleurs, nous réalisons toujours, pour 100 % de nos intervenants, sur nos centrales de Cogénération Biomasse, un accueil sécurité reposant sur une vidéo et un quiz qui nous permet de nous assurer que nos techniciens ou entreprises extérieures ont intégré et compris les règles de sécurité applicable sur les sites, explique Éric Gandar. Cela fait, nous mettons sur leur casque un macaron qui confirme que lesdits techniciens ont passé avec succès l'accueil sécurité. C'est seulement ensuite qu'ils peuvent se présenter au personnel d'exploitation pour ouvrir l'ordre de travail lié à leur mission. » Avant d'ajouter : « Pour réaliser une intervention de maintenance dans les meilleures conditions de sécurité, il faut avoir procédé à une analyse des risques pour faire en sorte que les techniciens aient connaissance de ces risques. »

SUIVI DES EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES

Si dans le code du Travail, peu de textes parlent spécifiquement des activités de maintenance, rappelons que l'employeur se doit d'évaluer l'ensemble des risques auxquels sont exposés ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail), y compris pendant les phases de maintenance et y compris les salariés de maintenance. Pour bien évaluer les risques, il faudra, comme le souligne l'INRS, « faire appel à des personnels ayant la connaissance fine des activités réelles de maintenance (responsable de maintenance, techniciens de maintenance, par exemple) et des contraintes qui pèsent sur ces activités. Elle doit être complétée par un suivi des expositions professionnelles et par des analyses a posteriori régulières, exploitant les incidents, presqu'accidents et accidents liés à la maintenance, dont la remontée doit être véritablement encouragée par l'entreprise. » ■



CE QUE DIT LA LOI

L'INRS rappelle que « dans le cas où les activités de maintenance sont, pour tout ou partie, contractualisées ou sous-traitées et menées sur le site de l'entreprise exploitante des équipements de travail, la réglementation relative à la coordination des mesures de prévention avant et pendant l'exécution de l'opération, entre l'entreprise utilisatrice et les entreprises extérieures doit être mise en œuvre (articles R. 4511-1 et suivants du Code du travail). Il s'agit de prévenir les risques liés aux interférences entre les activités, les installations et les matériels des différentes entreprises présentes sur un même lieu de travail. »

Source : INRS



CHAUSSURES ISOLANTES CHEZ PARADE PROTECTION

Parade Protection propose une gamme de chaussures isolantes contre les risques de chocs électriques, de catégorie 3. Ces chaussures répondent à la norme internationale (ASTM F2413-18 I C EH PR) et européenne (EN ISO 20345 : 2022 SB PS SR E FO HI HRO WPA) et isolent les professionnels (garagistes, constructeurs et équipementiers automobiles, professionnels de la maintenance industrielle, etc.) contre les risques de chocs électriques jusqu'à 18 000 volts en milieu sec.



CADENAS POUR CONDAMNATION/ CONSIGNATION

La condamnation/consignation des installations est très importante pour assurer la sécurité des techniciens de maintenance. Les cadenas SafeKey de Brady offrent 700 % de combinaisons de cadenas/clé de plus que les autres cadenas de sécurité du marché. Dotés d'un dispositif de retenue de clé, ils permettent de mettre en œuvre des programmes de condamnation/consignation élaborés et évolutifs.



GANTS HELIX D'UVEX

Les gants de la gamme Helix d'uvex sont tricotés avec des fibres très résistantes mais extrêmement souples qui offrent une protection contre les coupures et une résistance à l'abrasion de pointe. Ils seront très utiles à des techniciens de maintenance qui seront amenés à intervenir dans des environnements humides ou huileux.



la parole à

YVES BUGY,

président-directeur général d'Audinnov



Le poids demeure le critère de choix majeur.



Les techniciens de maintenance sont souvent amenés à travailler en hauteur, dans des environnements et avec des contraintes différentes. Nous équipons des techniciens sédentaires ou itinérants qui vont devoir disposer de solutions adaptées aux risques liés aux travaux en hauteur. Ils choisiront leur matériel par rapport aux contraintes de transport, de hauteur et d'encombrement... Notre solution Batistep sera pertinente car elle se déplace facilement sur de longues distances et permet un travail latéral par exemple autour de machines. Du côté des industriels du Facility Management qui interviennent chez leurs clients, on recherchera des solutions plus polyvalentes, permettant de gérer plusieurs types d'accès et plusieurs situations de travaux. Pour les techniciens itinérants, Audinnov conçoit des solutions sécurisées, légères et facilement transportables dans un véhicule comme la gamme Ultralight, d'un poids compris entre 12 et 20 kg et parfaitement adaptée. Le poids de la PIRL sera toujours le critère de choix majeur. Pour des utilisateurs en poste sur site client, on privilégiera notre gamme de Micronacelles dont une version d'accès dans les faux plafonds.

Pour protéger vos travailleurs isolés L'expert N°1



Zéro fausse alarme
Intelligence Artificielle



5 secondes
pour détecter



Adapté à tous
5 accessoires de portage

DATI
PLUS

09 72 63 47 12 | dati-plus.com

